

COMPTE RENDU DU CONSEIL ADMINISTRATIF PARITAIRE DU 16 JUIN 2009

Les élus de la CAP 44 ont siégés ce jour pour la deuxième fois. 13 dossiers ont été mis à l'ordre du jour.

- ⇒ **2 recrutements par voix de détachement.**
- ⇒ **1 non recrutement par voix de détachement.**
- ⇒ **1 accueil en détachement.**
- ⇒ **1 demande de changement de spécialité.**
- ⇒ **2 licenciements pour insuffisance professionnelle.**
- ⇒ **5 prorogations de stages.**
- ⇒ **1 demande de révision de note.**

Une fois de plus, nous nous sommes heurtés au « jusque boutisme » des directions concernées largement soutenus par une présidente qui reste définitivement sourde à nos argumentations sur ces dossiers.

Si aucun licenciement n'a été prononcé à cette séance, les sanctions prises sur les prorogations de stages ont été très lourdes puisque 2 étaient de 6 mois et 3 étaient de 12 mois. Rien n'a pu avancé non plus sur la demande de révision de note.

Force est de constater que les CAP deviennent de plus en plus disciplinaires et que le dialogue social n'existe plus dans cette instance paritaire.

C'est donc avec amertume que nous sommes sortis de cette réunion tout en nous posant les questions qui s'imposent après ce constat, à savoir :

- Quelle légitimité pour notre rôle ?
- Où est la parité que nous sommes en droit d'attendre de la Mairie de Paris ?

Les élus de la CAP 44